



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DATE DE CONVOCATION

21/03/2024

## AFFICHEE LE :

21/03/2024

## NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 26

VOTANTS : 27

## DATE D’AFFICHAGE DE LA DES DÉLIBÉRATIONS

28/03/2024

**L’an deux mil vingt quatre, le 27 mars , à 20h00**

**Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

**PRÉSENTS** : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

**ABSENTS** : Laetitia POTTIER-DESHAYES, Chantal HENRY

**PROCURATIONS** : Fabienne KACZMAREK À Josiane MALLET

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

## **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L’ETAT AU TITRE DU FOND DE PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS**

**DELIBERATION N° DELIB-2024-039**

**RAPPORTEE PAR : Monsieur Serge RICCI**

La ville est propriétaire d'une partie du front de taille située rue des Roches, parcelle BW 25, qui surplombe plusieurs propriétés privées. Ce terrain a été régulièrement entretenu par les services de la ville afin d'éviter les chutes de pierre. A l'été 2023, à la demande de riverains et après avis du service des carrières de la ville de Caen, une entreprise spécialisée a été missionnée pour débroussailler le front de taille. Celle-ci a conseillé la conduite d'une étude approfondie pour mesurer le risque d'éboulement ou d'effritement. Le cabinet ANTEA a ainsi fourni en fin d'année 2023 une étude montrant un aléa modéré de chute de pierres mais un enjeu particulier lié aux jardins en contre-bas.

Il est ainsi proposé de conforter la paroi afin de réduire le risque pour les quatre propriétés concernées en renforçant le talus avec des clous enfoncés dans la pierre et d'installer un grillage pour retenir les chutes. Ces travaux sont estimés à 320.000 euros et la maîtrise d'œuvre à 30.000 euros. La ville souhaite réaliser cette opération nécessaire à la sécurité des personnes.

Pour financer ces travaux coûteux pour les collectivités, l'Etat a mis en place le « fonds de prévention des risques naturels majeurs » qui prend en charge jusqu'à 50% du coût des travaux et des études.

La ville souhaite sécuriser ce front de taille au plus vite mais elle doit recueillir l'accord des services de l'Etat sur la demande d'aide avant d'engager juridiquement la maîtrise d'œuvre et publier les marchés.

Ainsi,

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.561-3-II, L.562-1 et 2 et D.561-12-3,

Considérant la nécessité de mener les travaux de confortement du front de taille situé dans la parcelle BW 25 propriété de la ville au plus vite,

#### Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **DE SOLLICITER** de l'État sa participation aux travaux au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs pour mener les travaux de confortement du front de taille situé dans la parcelle BW 25 propriété de la ville,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

La Maire,  
**Hélène BURGAT**